



# # STOP GAZETTE

N° 4 du 5 Février 2021

## La COVID 19 n'aura pas raison !

La COVID 19 n'aura pas raison de notre volonté d'avancer.

Par exemple, la commission espace vert lance un appel pour la mise en place de composteurs collectifs. Le composteur évite d'incinérer des déchets comprenant 80% d'eau et d'avoir gratuitement de quoi fertiliser les plantations.

Pensez y !

Pour la vie du village, nous avons à cœur de proposer un maximum d'animations dont des nouveautés. Le comité des fêtes en sera la cheville ouvrière !

N'hésitez pas à le rejoindre.

Nicolas Habare  
Votre maire

## CONSEIL DES HABITANTS

Bien que les nuisances sonores soient d'origines diverses et variées, les principales causes évoquées par les habitants sont la circulation massive de véhicules dans notre village et l'augmentation exponentielle du nombre de camions PL notamment lors de la campagne betteravière.

Différents points ont été abordés :

La campagne betteravière, la déviation, le comptage des véhicules, les mesures de bruit, la vitesse, la pollution ...

Retrouver l'ensemble du compte rendu sur notre site :

[www.bourgogne-fresne.fr](http://www.bourgogne-fresne.fr)

## REQUALIFICATION

Vous êtes beaucoup à vous questionner sur le bas de la rue de la Libération à Bourgoigne. Cette partie allant de la mairie vers la sortie menant à Fresne nécessite compte tenu de son état calamiteux, ce qu'on appelle une requalification complète de voirie. Reprise du fonds, de l'écoulement des eaux de pluie, enfouissement de réseaux secs, réfection de trottoir, sécurisation de la voirie. Cela nécessite de recruter un cabinet d'étude qui permettra ensuite de coordonner les travaux entre le département, le Grand Reims et la commune.

## POINT ASSAINISSEMENT

Depuis le 15 octobre 2020, vous avez un délai de 2 ans (prescrit par l'article L1331-1 du code de la Santé Publique) pour vous raccorder au réseau d'assainissement collectif, soit jusqu'au 15 Octobre 2022. Au-delà de ce délai, vous ne pourrez bénéficier de subventions.

Article 3.1 Engagement de la Communauté Urbaine du Grand Reims extrait de la Convention pour le Raccordement et la Mise en Conformité des Installations d'Assainissement des Particuliers « Le délai de versement de l'aide par la Communauté Urbaine du Grand Reims au propriétaire sera de 6 mois à titre indicatif et à compter de la réception du dossier complet et validé par le Prestataire {...} A titre indicatif ; le 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Normandie Seine prévoit les forfaits maximum suivants :

| TRAVAUX   | FORFAIT                     |
|---|-----------------------------|
| Branchement simple (y compris comblement et déconnexion des fosses, pompe de relevage des eaux, démolition d'une terrasse, d'une cour pavée, d'un mur ou dessouchage) | 3 000 €                     |
| Bâtiment collectif (immeuble) et bâtiment public  | 300 € / équivalent habitant |
| Déconnexion des eaux de gouttières (majoration du forfait)  | 1 000 €                     |

NB : « En cas de non-conformité, le propriétaire devra reprendre ses installations pour y apporter les corrections et travaux nécessaires. La ou les contre-visites seront facturées par le prestataire de la CU du Grand Reims, à charge du propriétaire » Article 4 de la même convention.

## **P**ortrait choisi



### **Sandrine, bibliothécaire à la médiathèque**

Cette rémoise, qui a commencé sa carrière dans le commerce, accueille petits et grands dans la médiathèque communale. Gratuite et ouverte à tous, elle tient à le préciser, n'hésitez plus à franchir la porte. Que vous soyez cinéphiles, férus de BD, à la quête d'actualités, comme des derniers romans, vous y trouverez votre bonheur.

Même sans carte, vous pouvez lire sur place, consulter internet, un vrai réseau est à votre disposition.

En plus vous avez la BDM, la bibliothèque du département de la Marne, qui abreuve en livre et en exposition notre médiathèque. D'ailleurs, n'hésitez pas à donner vos propres ouvrages pour enrichir les rayons.

Les enfants du pôle scolaire viennent une fois par semaine pour partager un moment de lecture choisi et animé par Sandrine.

Cette dernière met en place de nombreux ateliers dont : théâtres japonais, animations, racont'tapis, ...

Pour 2021, la thématique, c'est "le numérique et l'artistique" qui sont mis à l'honneur. Des animations vous seront proposées tout au long de l'année (plus d'informations à venir).

Un protocole a été mis en place suite à la crise sanitaire pour vous accueillir en toute sécurité.

Sandrine a mis en place un drive avec des colis surprise pour adultes et enfants où elle choisit avec soin des livres suivant vos envies. N'hésitez pas à lui demander car elle continue à vous les proposer.

Ce sont plus de cinq cents inscrits qui visitent notre médiathèque. Une fois enregistré dans le réseau, vous pouvez emprunter sur l'ensemble des bibliothèques du réseau Culture & Vous (regroupant 5 bibliothèques du secteur).

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur la page Facebook de la Médiathèque « Médiathèque des Promenades », le site internet du réseau : [reseaucultureetvous.fr](http://reseaucultureetvous.fr).

Médiathèque des promenades : 03 26 97 68 28

Lundi et mercredi de 15h à 18h30 / Mardi de 16h à 18h / Vendredi de 16h à 19h.

---

### ETAT CIVIL



BAILLY Jean



CORDIER Louise

## L'histoire de notre village ... LES CIMETIÈRES

Comme dans bien des villages de la région, les cimetières étaient situés autour des églises, mais ...

**Bourgogne** : En mai 1858, la décision de l'acquisition d'un terrain pour l'établissement d'un nouveau cimetière est prise. En avril 1860 commenceront les travaux.

Une plaque en marbre est posée au piédestal de la croix, sur laquelle sont inscrits le nom du curé, celui des membres du conseil municipal, ainsi que celui du maçon qui a réalisé les travaux. Les traces de l'ancien cimetière furent visibles pendant huit ans.

A la fin du siècle, une riche veuve du village fait construire un mausolée à la mémoire de son époux décédé. En 1978, la municipalité du village saisit une occasion qui se présente, d'échanger avec la SAFER, une parcelle, afin d'agrandir le cimetière existant. Ce terrain est actuellement en réserve et loué en jardins

**Fresne** : Le nouvel emplacement fut décidé par délibération en date du 26 avril 1884, on peut y lire : « cette mesure s'impose par suite de exigüité de l'ancien et du peu de places encore disponibles pour de nouvelles concessions ». À la majorité des membres présents, le nouvel emplacement sera au lieu-dit la voie de Boulton, dans le nord du village. Grâce au legs, la part de la commune fût minime, le nouveau cimetière fût ouvert en 1895.

*Plus d'informations sur notre site [www.bourgogne-fresne.fr](http://www.bourgogne-fresne.fr)*



## COMPOSTER C'EST GAGNER

**COMPOSTEURS  
PARTAGÉS**

Notre commune, avec le Grand Reims, étudie la faisabilité de la mise en place de composteurs partagés. Des bacs à compost seraient installés à Fresne, sur le site de

l'ancienne mare et à Bourgogne près de l'ancienne école. Cette initiative doit bénéficier d'un nombre minimum de participants (environ 20 foyers).

Le compostage collectif a pour objectif de réduire les déchets verts et les biodéchets ménagers, soit 30% des déchets domestiques, en les apportant sur le site dédié.

Le processus de fermentation et de transformation devra être pris en charge par des personnes référentes. Cet amendement naturel permet d'améliorer la qualité des sols. Prêt à l'emploi, il sera récupéré gratuitement.

Vous êtes intéressés par ce projet, merci de remplir le coupon ci-dessous et le renvoyer à l'accueil de la mairie ou par mail à [bourgognefresne.espacesverts@gmail.com](mailto:bourgognefresne.espacesverts@gmail.com)

**Oui, je souhaite participer à l'action de compostage collectif**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Mail : .....

Nombre de personnes composant votre foyer : .....

Signature : .....

## **La Mairie de Bourgogne Fresne**

### **recrute**

#### **UN (E) ASSISTANT(E) DE GESTION ADMINISTRATIVE**

**Poste libre suite au départ de la secrétaire de mairie  
ouvert aux contractuels sans exclure les fonctionnaires**

#### **Descriptif :**

- mise en œuvre de la politique décidée par la municipalité
- gestion administrative et financière des services
- service à la population

#### **Missions :**

- secrétariat du Maire et des élus
- instructions des dossiers (Etat Civil, élections, demandes de voirie, travaux en cours...)
- comptabilité
- liens avec l'intercommunalité et les structures extérieures
- gestion administrative du personnel
- préparation et gestion des conseils municipaux
- accueil en renfort

#### **Profil :**

- bonne connaissance des institutions territoriales et intercommunales
- expérience dans le même type de poste exigée
- maîtrise des outils informatiques et bureautiques
- savoir communiquer et avoir de bonnes capacités d'écoute et de compréhension
- bonne connaissance du statut des fonctionnaires
- disponibilité liée aux contraintes du service
- avoir le sens du service public, déontologie et discrétion
- savoir s'adapter aux demandes et aux situations
- personne organisée et autonome

Temps de travail : à définir

Avantages : 13<sup>ème</sup> mois, CNAS, tickets restaurant

**Date limite des candidatures : 26 février 2021**

CV et lettre de motivation à adresser à la mairie



**Notre village fait parti du dispositif  
« Voisins vigilants » appelé aussi  
« Participation citoyenne »**

Si vous constatez une présence ou  
un comportement suspect,  
n'hésitez pas à contacter la  
gendarmerie de Witry les Reims

**Tel 03 26 07 17 11**



### **Bon à savoir**

Il est possible  
d'installer des caméras à son  
domicile pour en assurer la sécurité.  
Ces dispositifs ne sont pas soumis  
aux règles de la protection des  
données personnelles seulement  
s'ils sont limités à la sphère  
strictement privée. Vous ne pouvez  
pas filmer la voie publique ni la  
maison des voisins, ni dans son  
jardin.

***Dans tous les cas, ils doivent  
respecter la vie privée des voisins,  
des visiteurs et des passants.***

MAIRIE DE BOURGOGNE-FRESNE 2 place de la Mairie 51110 BOURGOGNE-FRESNE

Tel 03 26 97 50 56 / [accueil.bourgogne@orange.fr](mailto:accueil.bourgogne@orange.fr)



Mairie.Bourgogne.Fresne



Mairie\_de\_bourgogne\_fresne

[www.bourgogne-fresne.fr](http://www.bourgogne-fresne.fr)

*Bulletin mensuel d'informations*

*Editeur : Mairie de Bourgogne Fresne*

*Directeur de la publication : Nicolas Habare*

*Directeur de la rédaction : Carole Sangnier*

*Tirage par nos soins : 690 exemplaires*

*Numéro ISSN en cours*